

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 19 mars 2019

Date et heure de la séance : 25 mars 2019 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 21

Absents avec procuration : 4

Absents : 2

Présents : M. Nicolas BERNARD - Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Philippe CRESPIEN - Pascal DÉCOTTE - Mme Sylvie FABRON - M. Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - M. Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : M. Matthias DINIZ procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Jacques DUBOISSET procuration à Mme Karine SOUCHAL - Mme Martine LEGRAND procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Adrienne LIBIOUL.

Absents : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N° 19/03/25/009

OBJET : Budget général : Délibération portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2019.

Présenté en équilibre, le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 s'établit à la somme de **5 657 424,66 €** en section de fonctionnement et **2 926 428,68 €** en section d'investissement.

>>> SECTION DE FONCTIONNEMENT <<<

LES RECETTES

5 657 424,66 €

Elles comprennent :

- les atténuations de charges,
- les produits des services,
- le produit des impôts et taxes,
- les dotations et participations,
- les autres produits de gestion courante,
- le remboursement par Clermont Métropole d'intérêts d'emprunts transférés,

- les produits exceptionnels,
- la reprise sur provision,
- les opérations d'ordre de transfert entre sections,
- la reprise de résultats 2018.

> Les atténuations de charges Chapitre 013, compte 6419	15 000 €
--	-----------------

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements des traitements indiciaires des agents titulaires de la ville placés en congé longue maladie et/ou longue durée.

Pour rappel, la collectivité est son propre assureur en ce qui concerne les congés de maladie ordinaire et de maternité.

> Les produits des services : Chapitre 70, comptes 70311 à 70876	500 700 €
---	------------------

Sont ici comptabilisés les produits des services périscolaire, de l'accueil de loisirs, du restaurant scolaire, de l'EMM et de la crèche (comptes 7062, 7066, 7067) pour un total de :

417 400 €

Ce chapitre enregistre également les remboursements correspondant aux mises à disposition des agents titulaires auprès d'associations ou d'organismes indépendants (CCAS, OHLC, mutualisation de services avec la Communauté d'agglomération...).

Comptes 70841, 70846, 70848 et 70876 - Total :

75 800 €

Concessions dans le cimetière, droits de place : prévisions de recettes (comptes 70311, 70312) à hauteur de :

7 500 €

> Le produit des impôts et taxes : Chapitre 73, comptes 73111 à 7381	3 354 000 €
---	--------------------

Les bases prévisionnelles 2019 n'ont pas encore été notifiées à la commune par la Direction des Finances Publiques mais le produit fiscal 2019, après revalorisation des taux, devrait être de :

2 812 900 €

En ce qui concerne les attributions de Clermont Métropole :

La Dotation de Solidarité Communautaire (compte 73212) est reconduite au niveau des années précédentes :

374 200 €

Taxe additionnelle sur les droits de mutation (compte 7381) prévision de

144 900 €

FNGIR (compte 73221) :

9 700 €

Droits de place (compte 7336) :

3 300 €

Emplacements publicitaires (compte 73681) :

9 000 €

> Les dotations et participations Chapitre 74, comptes 7411 à 7488	1 052 600 €
---	--------------------

Ces dotations comprennent notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat ainsi que les diverses compensations des exonérations législatives. Elles devraient correspondre pour 2019 à :

692 500 €

Autres attributions et participations (Compte 7488) : **264 500 €**
Il s'agit des sommes à percevoir de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et des conventions d'objectifs et de financement des prestations (crèche et centre de loisirs).

Des crédits sont également à inscrire sur ce chapitre au titre de différentes subventions et compensations (dont la compensation de TH : 66 300 €) : **95 600 €**

> Les produits de gestion courante Chapitre 75, comptes 752 et 7588	87 500 €
--	-----------------

Ils correspondent aux revenus des immeubles communaux et des locations des salles communales.

> Remboursement des intérêts d'emprunts transférés : Chapitre 76, compte 76232	52 543 €
---	-----------------

Cette prévision porte sur le remboursement par Clermont Métropole d'une partie des intérêts des emprunts correspondant aux transferts de compétences à la Communauté Urbaine.

> Les produits exceptionnels Chapitre 77, comptes 775 et 7788	20 000 €
--	-----------------

Ce compte enregistre les divers remboursements que la collectivité est amenée à encaisser tout au long de l'année (remboursements partiels de sinistres...). Il est proposé d'inscrire sur le compte 7788 (Produits exceptionnels : assurances ...) un crédit de **20 000 €**

> Reprises sur amortissements et provisions Chapitre 78, compte 7815	300 000 €
---	------------------

Cette inscription budgétaire va permettre la reprise de provision pour charges constituée lors du BP 2018 pour les travaux du Pôle restaurant scolaire/périscolaire au groupe scolaire Henri Barbusse.

> Opérations d'ordre de transfert entre sections Chapitre 042	111 984 €
--	------------------

En recette d'ordre, il convient de prévoir **9 890 €** (compte 777) pour l'amortissement de subventions liées à des opérations d'équipement (chaudière de la salle polyvalente dans les années 2000, participations des aménageurs pour la ZPH...).

La neutralisation des amortissements de l'Attribution de Compensation en Investissement implique pour sa part l'inscription d'une recette de **102 094 €** sur le compte 7768 (la dépense correspondante se situant en dotation aux amortissements dans le chapitre 042)

> Résultat reporté (R002) :	163 097,66 €
---------------------------------------	---------------------

Enfin, la reprise des résultats 2018 permettent l'inscription d'une somme de **163 097,66 €** en recette réelle (R002).

LES DEPENSES

5 657 424,66 €

Elles comprennent :

- les charges à caractère général,
- les charges de personnel,
- les atténuations de produits,
- les autres charges de gestion courante,
- les charges financières,
- les charges exceptionnelles,
- la dotation aux provisions,
- le virement à la section d'investissement,
- la dotation aux amortissements,

> Les charges à caractère général : Chapitre 11, comptes 60611 à 637	1 302 420,66 €
---	-----------------------

Ce chapitre regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité et de ses équipements.

Ces dépenses incluent notamment :

- les dépenses d'énergie, de fournitures, de petits équipements...	247 600 €
- les dépenses d'alimentation (cantine, cérémonies...)	136 550 €
- les locations	10 300 €
- les entretiens de terrain, des bâtiments, des matériels et de la voirie	83 900 €
- l'entretien des bois et forêts (élagage, taille de haies...)	20 000 €
- la maintenance	56 300 €
- les primes d'assurance,	14 800 €
- la documentation générale, les imprimés, la formation	14 250 €
- les crédits destinés aux dépenses « fêtes et cérémonies » (cachets des artistes, programmation culturelle...)	72 620 €
- les frais de publication et d'insertion	12 700 €

Le compte 611 est un poste spécifique. Il enregistre en effet un grand nombre de dépenses liées à divers contrats et marchés de prestations de service (gestion de la crèche, analyses réglementaires du restaurant scolaire, l'entretien ménager de l'ECP...). Le budget primitif propose ici des crédits à hauteur de : **460 800 €**

> Les charges de personnel : Chapitre 12, comptes 6331 à 6488	2 353 483 €
--	--------------------

Les propositions sont établies en prenant en compte :

- l'application du ratio Glissement Vieillesse Technicité (2,3%),
- la hausse des cotisations CSG, CNRACL.....
- la mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), de la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), de l'instauration d'une participation à la complémentaire santé des agents communaux,

Ces propositions incluent des crédits pour la rémunération d'agents non titulaires, dans le cadre des remplacements indispensables tout au long de l'année pour la continuité du service public.

Le chapitre enregistre également les frais et d'assurance statutaire obligatoire (36 700 €) en nette diminution par rapport aux exercices précédents.

> Les atténuations de produits : Chapitres 014, comptes 7391172 à 739223	395 680 €
---	------------------

La commune, du fait du taux de logement sociaux dont elle dispose, est exonérée des pénalités prévues au titre de l'art. 55 de la loi SRU.

Les crédits inscrits sur ce chapitre sont principalement destinés au règlement :

- de l'Attribution de Compensation en Fonctionnement (compte 739211) : **368 327 €**
- du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) : **26 553 €**

> Les autres charges de gestion courante : Chapitre 65, comptes 6531 à 65888	376 000 €
---	------------------

Ce chapitre comprend :

- les dépenses relatives aux fonctions électives (indemnités des élus, frais de mission, cotisations retraite, formation...). Comptes 6531 à 6535 : **92 100 €**
- les participations de la ville au syndicat de Chadieu et à l'EPF SMAF.
Compte 65548 : **35 100 €**
- la participation au SIEG au titre de l'entretien de l'éclairage public (pour la part restée communale). Compte 657358 : **27 000 €**
- la cotisation au CNAS pour les actions sociales en faveur du personnel communal
Compte 65888 : **14 400 €**
- les subventions allouées aux associations et organismes de droit privé, le dispositif d'incitation au ravalement des façades en centre bourg.

Compte 6574 : **74 400 €**

L'enveloppe de **133 000 €** allouée au CCAS et au RAM permettra d'assurer la participation aux dépenses de fonctionnement du CCAS.

> Les charges financières: Chapitre 66, comptes 66111,66112 et 6688	92 270 €
--	-----------------

Il s'agit des intérêts des emprunts souscrits par la collectivité ainsi que des participations dues à l'EPF-SMAF. Figurent également dans ce chapitre les intérêts courus non échus (ICNE).

> Dotation aux amortissements et aux provisions Chapitre 68, compte 6815	293 000 €
---	------------------

Cette inscription correspond à la constitution d'une provision en vue de la réalisation de travaux de réhabilitation au groupe scolaire Henri Barbusse (compte 6815) : **293 000 €**

> La dotation aux amortissements Chapitre 042, compte 6811	544 571 €
---	------------------

Le CGCT impose aux collectivités de plus de 3 500 habitants de prévoir une dotation aux amortissements des immobilisations. L'amortissement vise à constater la perte de la valeur des biens et à dégager des ressources nécessaires à leur remplacement. Il constitue une opération d'ordre budgétaire qui ne donne pas lieu à décaissement. Pour 2019, le montant de cette dotation sera proposé à hauteur de **544 571 €** (cette somme se retrouvera en recettes d'investissement pour un montant équivalent).

> Virement à la section d'investissement : Chapitre 023	300 000 €
--	------------------

>>> SECTION D'INVESTISSEMENT <<<

LES RECETTES	2 926 428.68 €
---------------------	-----------------------

Elles seront cette année réparties en 9 rubriques :

- les subventions d'investissement,
- l'emprunt,
- les dotations et fonds propres,
- le produit des cessions,
- le virement en provenance de la section de fonctionnement,
- l'amortissement,
- les autres immobilisations financières,
- le solde d'exécution reporté,
- les restes à réaliser 2018.

> Subventions d'investissement : Chapitre 13, compte 1323	70 352 €
--	-----------------

Ces crédits correspondent au versement par le Conseil Départemental du FIC 2018 pour la rénovation des salles associatives du 1er étage du bâtiment principal de la Place Grassion Fredot.

> Emprunts et dettes assimilées : Chapitre 16, compte 1641	500 000 €
---	------------------

> Les dotations et fonds propres : Chapitre 10, comptes 10222, 10226 et 1068	760 000 €
---	------------------

Il s'agit du produit de la taxe d'aménagement (ex TLE) pour **30 000 €**, du fonds de compensation de la TVA calculé sur les dépenses de l'année 2018 pour **30 000 €** et de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour **700 000 €**.

> Autres immobilisations financières Chapitre 27, compte 276351	246 464 €
--	------------------

Cette recette correspond à la part du capital de l'emprunt prise en charge par Clermont Métropole suite aux transferts de compétence du 1^{er} janvier 2017.

> Le produit des cessions Chapitre 024	14 000 €
---	-----------------

La vente d'une parcelle de terrain permet l'inscription d'une recette de **14 000 €**.

> Virement en provenance de la section de fonctionnement : Chapitre 021	300 000 €
--	------------------

> Amortissement des immobilisations : Recettes d'ordre, chapitre 040	544 571 €
---	------------------

> Restes à réaliser 2018 :	58 380 €
--------------------------------------	-----------------

Les restes à réaliser 2018 s'élèvent à **58 380 €**.

Il s'agit du solde de DETR 2018 pour les travaux d'aménagement des salles du bâtiment principal de la Place Grassion-Fredot.

> Solde d'exécution reporté (R001) :	432 661,68 €
--	---------------------

Le solde d'exécution reporté de la section d'investissement nécessite l'inscription d'une recette supplémentaire de **432 661,68 €**.

LES DEPENSES	2 926 428,68 €
---------------------	-----------------------

5 rubriques principales :

- les immobilisations incorporelles,
- les subventions d'équipement versées,
- les dépenses d'équipement (immobilisations corporelles),
- les remboursements du capital de la dette,
- les opérations d'ordre,
- les restes à réaliser 2018.

> Les immobilisations incorporelles Chapitre 20, compte 2051	7 060 €
---	----------------

Il est proposé d'inscrire à ce chapitre les crédits nécessaires à l'acquisition de plusieurs logiciels et licences pour les services communaux et les groupes scolaires.

> Subventions d'équipement versées
Chapitre 204

122 094 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent au versement à Clermont Métropole de l'Attribution de Compensation en Investissement (Compte 2046) : **102 094 €**

20 000 € sont également à inscrire au titre de la participation au SIEG dans le cadre des illuminations de Noël 2019-2020 et de la mise en lumière de la place de l'Eglise.

> Les immobilisations corporelles
Chapitre 21

1 659 025,62 €

Il vous est notamment proposé de prévoir les enveloppes de crédits suivantes :

- ✓ 63 000 € pour effectuer la reprise de plusieurs concessions dans le cimetière communal,
- ✓ 120 000 € pour la création de 2 cours de tennis,
- ✓ 84 800 € pour la rénovation de l'aire de jeux 1,2,3 Pandières (sols souples + structure de jeu),
- ✓ 50 000 € pour l'étude et les travaux d'aménagement de la coulée verte,
- ✓ 25 000 € pour l'installation d'un arrosage intégré sur le terrain annexe du complexe sportif,
- ✓ 900 000 € pour la reconfiguration du Pôle restauration scolaire/ périscolaire Henri Barbusse. Cette somme comprend notamment les frais de maîtrise d'œuvre, missions et études nécessaires (99 800 €), ainsi que les travaux à proprement parler (800 200 €)
- ✓ 62 500 € pour les huisseries de la mairie et des services techniques,
- ✓ 56 000 € pour le câblage informatique des deux groupes scolaires dans le cadre du Plan « Ecole numérique »,
- ✓ 26 800 € pour l'équipement informatique des deux maternelles (ordinateurs et vidéoprojecteurs)
- ✓ 18 680 € pour le mobilier nécessaire dans les groupes scolaires et l'aménagement des salles dans les bâtiments Place Grassion Fredot,
- ✓ 25 200 € prévus pour la mise en valeur de la Place de l'Eglise (mobilier urbain et fontaine),
- ✓ 25 000 € pour l'acquisition d'un camion benne,
- ✓ 93 000 € pour la reprise d'une partie de la toiture et des poutres du complexe sportif,
- ✓ 17 000 € pour la reprise de sols souples dans les bâtiments G1 et G2 de l'école élémentaire Henri Barbusse,
- ✓ 9 000 € pour la mise en place de deux selfs dans les restaurants scolaires,
- ✓ 13 000 € pour l'équipement de sonorisation des salles dans les bâtiments Place Grassion Fredot,
- ✓ 25 000 € pour des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux (ERP),
- ✓ 44 300 € pour différentes acquisitions (dont photocopieurs, ordinateurs, téléphones et tablettes, tableaux, défibrillateurs, serrures à badges, chariots de ménage...).

> Les remboursements d'emprunts et de dettes : Chapitres 16 et 27	578 100 €
--	------------------

Ils se décomposent ainsi :

- Remboursement du capital des emprunts communaux :	488 400 €
- Dette SMAF (comptes 27638):	89 700 €

> Opération d'ordre de section à section Chapitre 040	111 984 €
--	------------------

Ces dépenses correspondent pour **9 890 €** à l'amortissement de subventions perçues il y a plusieurs années pour différents équipements (conforme aux recettes de fonctionnement) et à la neutralisation de l'amortissement de l'ACI pour **102 094 €**.

> Restes à réaliser 2018 :	448 165,06 €
--------------------------------------	---------------------

La commission «finances-budget» du 18 mars 2019 ayant émis un avis favorable sur cette question, les conseillers sont invités à bien vouloir :

- approuver le budget primitif 2019 dont les balances générales seront annexées à la présente.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

3 VOTES CONTRE : Sylvie FABRON - Jean-Marc MIGUET - Jean-François RAZAVET

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,

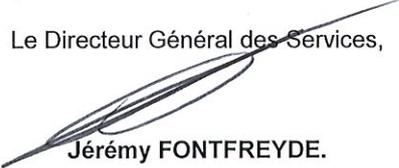


Hervé PRONONCE.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 2 avril 2019
Reçu en Préfecture le 2 avril 2019

Le Directeur Général des Services,


Jérémy FONTFREYDE.

